

*Compte rendu de la deuxième réunion du CSI InSHS,
le 23 avril 2019*

MATINEE, en présence de F.-Ruggiu, directeur de l'InSHS, et de plusieurs membres de l'InSHS.

La deuxième séance du CSI commence à 9H38. Nathalie Vienne-Guerrin, Présidente du CSI, introduit la séance en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

1. Présentation/tour de table

Un tour de table a lieu pour présenter chacune des personnes présentes. Nathalie Vienne-Guerrin prend d'abord la parole pour se présenter. Puis F.-J. Ruggiu se présente et excuse certains des DAS (Directeurs Adjoints Scientifiques), membres de son équipe, qui n'ont pu être présents en raison d'une journée de réunion ANR à laquelle la présence de plusieurs DAS est requise. Ensuite chacun se présente.

F.-J. Ruggiu fait une présentation plus spécifique de la tâche des CEAS (Chargés d'étude et d'administration scientifique, membres de l'équipe de direction de l'InSHS). Les CEAS ont une double fonction de suivi des sections et une fonction transversale (de suivi des IT, par exemple).

Il y a aussi, au sein de l'InSHS, des cellules spécifiques chargées de certaines missions (international, etc.).

En tout, le personnel de l'InSHS n'est pas très nombreux (26 IT + 11 DAS), pour gérer 300 unités et un peu moins de 3000 chercheurs.

Il détaille également les fonctions de M. Dassa (Responsable IST et observatoire RIBAC), qui se présente.

Se présente ensuite A. Gefen (DAS interdisciplinarité) : il fait partie de la MITI (Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires), qui opère la gestion de programmes d'institut à institut, et cherche à développer des relations entre les chercheurs des sections et les appels à programme de la MITI. Il y a ainsi une co-gestion des programmes interdisciplinaires avec les autres instituts du CNRS. Il s'occupe aussi des thématiques « Humanités numériques », « Intelligence Artificielle » et de la priorité « genre » (et s'occupe à ce titre des relations, notamment, avec l'Institut du genre (GIS)). Il se présente comme l'interlocuteur pour toutes les questions en lien avec ces thématiques ou programmes.

Se présente alors S. Bourdin (DAS sections 31-32) : il s'occupe de l'histoire et de l'archéologie, en collaboration avec l'INEE.

Puis se présente M.-T. Pontois (DAS Valorisation) : en charge de la valorisation, elle s'occupe aussi de l'innovation en SHS. Elle précise qu'il ne faut pas nécessairement l'entendre au sens de l'innovation technologique, mais aussi de l'innovation au niveau social ou culturel. Elle mentionne ainsi le Salon « Innovative SHS » qui présente des initiatives pour développer des partenariats avec la société civile.

Elle mentionne également le programme « Prématuration », qui permet un financement pour tout projet ayant un potentiel d'innovation (sur le plan social et culturel, le cas échéant).

Se présente alors J.-C. Villain (CEAS en charge de la valorisation) : il assure le pilotage de la création de start-up, s'occupe des questions de propriété intellectuelle.

Se présente ensuite L. Morel (DAS IST) : Il rappelle que sa fonction relève d'une politique scientifique ancienne du CNRS (qui s'exprimait notamment par la politique de soutien aux revues). Cette mission a de plus en plus de poids avec le plan « Science Ouverte » qui entend donner un libre accès aux publications scientifiques et aux données de la recherche. Sa mission s'appuie sur de grosses infrastructures (OpenEdition, TGIR Humanum et Progedo, etc.). Pour souligner l'importance de sa mission, il évoque une « mutation d'ordre épistémologique » dans la pratique des SHS.

F.-J. Ruggiu intervient alors pour dire que c'est une spécificité de l'InSHS que l'intérêt porté à l'IST et rappelle qu'il y a une forte demande de la part des DU que le CNRS s'empare de ces questions.

2. Présentation de F.-J. Ruggiu sur l'actualité de la politique de l'InSHS

Premier point : les EUR (Écoles Universitaires de Recherche)

F.-J. Ruggiu précise qu'on en est au deuxième appel à projet (« EUR 2 »), réservé aux sites qui ne sont pas classés « excellence » (informations ministérielles ici : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2018/aap-ia-eur-2018.pdf>).

Il y aura ensuite un appel réservé aux sites classés « IDEX, I-SITE »

« EUR 1 » avait donné lieu à la sélection de 7 projets en SHS (3 en économie, 1 à l'Université Paris Lumière, 1 à Cergy-Pontoise, 1 à l'ENS, 1 sur la question de la démographie.)

Pour ce second appel, 27 projets ont été reçus, venant de 13 sites différents. Tous ces projets ont reçu le soutien du CNRS, sauf un qui n'impliquait aucun personnel CNRS dans le projet. Le CNRS a envoyé un courrier indiquant que les projets listés avaient le soutien du CNRS.

Ces projets étaient essentiellement destinés à favoriser une meilleure articulation entre les formations et la recherche.

L'appel est en cours d'évaluation. L'appel est doté de 100 millions d'euros (le CNRS ayant reçu plus de 70 projets au niveau de tous les instituts - mais tous les projets d'EUR n'ont pas été présentés au CNRS).

Les résultats seront connus en juin/juillet.

Les EUR sont plus ou moins larges du point de vue du périmètre ; certains projets sont liés à des Labex.

Questions : Auriez-vous un exemple d'EUR particulièrement intéressante ?

Réponse : De manière générale, ces projets ont souvent déjà été présentés dans d'autres circonstances, et donc, de fait, les projets sont plutôt bien faits, intéressants, etc.

Il attend avec plus d'anxiété la vague suivante, qui est liée à la structuration, au niveau du site entier, de l'articulation formation/recherche.

N. Vienne-Guerrin remercie ici le CNRS d'avoir soutenu la vague des « non-Idex ». Mais que penser de ces deux appels différents : l'un dédié aux sites non-labellisés, l'autre réservé aux IDEX, Labex, etc. ? N'est-ce pas avaliser l'idée d'une recherche à deux vitesses ?

Réponse : Le CNRS ne s'est pas mis dans une logique d'évaluation, mais de vérification de la conformité du projet, de nature plus technique que scientifique. Est-ce un plus ou un moins ?

La réponse n'est pas aisée. C'est au jury choisi par le Ministère de faire ses choix. Sur le périmétrage, c'est aussi au jury de faire ses choix également.

Quant à la politique qui sous-tend ces appels, elle est portée depuis 10 ans et vise bien à mettre en avant des universités de recherche, dotées de plus de moyens, etc. Cela peut néanmoins offrir des opportunités aux SHS, en faisant en sorte, pour l'InSHS, que le maximum d'UMR de l'InSHS puissent bénéficier des financements ouverts. Par conséquent, le rôle de l'InSHS est, dans ce contexte, de bien préparer l'ensemble des collègues et des UMR à ce paysage qui se dessine.

N. Vienne-Guerrin : Est-ce que pour la 2^{ème} vague, le CNRS aura une autre politique d'évaluation ?

Réponse : La position de l'InSHS n'est pas encore déterminée, étant donné que l'appel n'est pas encore paru. Ce qui est sûr, c'est que sur les I-sites, les Labex etc., beaucoup d'acteurs anticipent la réforme : qu'ils aient ou pas les financements escomptés, les sites sont en train de s'organiser de manière à articuler étroitement master/doctorat et recherche. On assiste ainsi à une transformation du système d'enseignement sous forme de « *graduate schools* » (cf. Université de La Rochelle).

Deuxième point : le Campus Condorcet.

C'est un projet mis en place depuis la fin des années 2000. C'est un projet qui réunit 11 membres fondateurs (CNRS, INED, EHESS, EPHE, École nationale des Chartes, U. Paris 1, U. Paris 3, U. Paris Ouest Nanterre, U Paris 8, U. Paris 13, FMSH). Son objectif est de permettre à des établissements à forte dimension SHS de bénéficier d'équipements aux standards internationaux du 21^{ème} siècle.

Ce projet comprend 120 000 m² de bâtiments pour la phase 1, qui vont comprendre des bâtiments pour une cinquantaine d'équipes de recherche (notamment des UMR), mais aussi le siège de l'INED, un hôtel à projets, un centre de colloques, une maison des chercheurs – à quoi s'ajoutent un bâtiment pour l'EHESS et un grand bâtiment documentaire réunissant une cinquantaine de fonds documentaires venant des différentes unités qui s'agrègent sur le campus. Cela représente, pour le CNRS, 34 UPR et UMR qui s'installent.

Les échéances sont les suivantes : les bâtiments seront livrés en juillet (avec 1 mois de retard), et seront donc disponibles. A partir de septembre/octobre, aura lieu le début du déménagement des unités.

Printemps 2020 : livraison du bâtiment de l'EHESS.

Fin 2020-Début 2021 : livraison du grand équipement documentaire.

Toutefois, au début 2021, le campus ne sera pas fini, car va commencer la deuxième phase du campus qui va passer par la construction d'un bâtiment pour l'EPHE (le siège) (en 2023-2024), et ensuite d'autres bâtiments, selon le financement progressif des bâtiments manquants. Ce chantier devrait être terminé à la fin des années 2020. Le projet représentera alors 180 000 m² ; 18 000 personnes seront concernées en tout.

Actuellement, il y a mise en œuvre des procédures d'accueil et une trentaine d'UMR sont préparées à déménager.

Il faut se rendre compte qu'à terme, Condorcet représentera 1/3 des forces de l'InSHS.

Concernant le GED (grand équipement documentaire), le bâtiment n'ouvrant pas avant 2021, les livres vont être envoyés au Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur. Ils seront stockés et à disposition sur demande.

Discussion

Q : Quel nom va être donné au GED ? Le choix a-t-il été fait ?

R : C'est un sujet épineux, qui est passé au deuxième plan pour le moment. On ne voulait pas retenir le nom « bibliothèque », car il s'agit plutôt d'une bibliothèque-laboratoire. Un nom, « Humatech », a circulé mais n'a pas été retenu.

Q : J'ai une question concernant les ITA : que se passe-t-il pour eux ?

R : le Ministère considère que les postes des personnes travaillant sur le GED doivent venir des établissements. Autrement dit, le CNRS doit trouver en son sein les personnes qui vont travailler au GED. Donc les personnes qui travaillent déjà sur des fonds vont travailler sur ces fonds au sein du GED, sachant qu'elles sont parmi les plus compétentes (il s'agit surtout d'agents CNRS).

Les établissements sont en train de faire des choix.

Q : Que va-t-il advenir des bâtiments actuellement occupés ?

R : Ces bâtiments ont des propriétaires extrêmement variés. Chaque établissement a dû dire ce qu'il devait faire de ses bâtiments. Ex. : le bâtiment de l'INED va être vendu. Concernant le CNRS, à Villejuif ou à Pouchet, d'autres unités vont y être réaffectées.

Q pose une question sur l'Ecole Nationale des Chartes, qui venait de déménager.

R : En l'état de mes connaissances, l'ENC reste rue de Richelieu, mais il n'y a pas de lieu de recherche. Par conséquent, le Centre Jean Mabillon, leur équipe de recherche, sera logée sur le Campus Condorcet.

Q : Est-ce que les deux TGIR (Humanum et Progedo) sont concernés par ce déménagement ?

R : A l'heure qu'il est, on sait qu'Humanum viendra sur le Campus. Ce n'est pas encore prévu pour Progedo, mais la question se posera en phase 2. Ces TGIR ont certes des missions nationales, mais dès lors qu'1/3 des forces de l'InSHS seront regroupées à Condorcet, il faudra trouver une articulation entre les missions nationales et des missions d'appui au développement du site. Quoi qu'il en soit, le rôle d'Humanum ne sera pas d'être la plate-forme numérique du campus.

Troisième point : les délégations au CNRS

F.-J. Ruggiu commence par préciser que, cette année, 219 personnes ont demandé un accueil en délégation. Les derniers arbitrages ne sont pas encore pris : 149 ETP doivent être distribuées : 113 délégations d'un an et 72 délégations de six mois (que ce soit des personnes qui ont demandé 6 mois ou un demi-service sur l'année, ou qu'elles aient obtenu 6 mois parce que, souvent, ce sont des renouvellements).

Autrement dit, 185 personnes devraient avoir une délégation, soit plus de 66% des demandes.

Pour avoir une délégation, il faut nécessairement avoir eu un avis A ou A+ de la part de l'établissement employeur du candidat. Le CNRS rembourse en fait 1/5 d'un salaire chargé (11 200 euros, contre 50 000 euros pour un salaire chargé moyen) ; il considère donc que cet avis est important.

Il faut également avoir un avis favorable ou très favorable de la section concernée.

L'InSHS essaye de s'en tenir à l'idée que quelqu'un qui a eu un an ait 6 mois.

Il faut savoir par ailleurs qu'il y a une cible qui est faite selon l'établissement, l'investissement de l'établissement sur le site (Aix-Marseille a plus d'accueil en délégation que Brest). Il y a donc un travail d'ajustement à réaliser entre le cadrage général par site, les avis des sections et des établissements, etc.

Quelle est la philosophie globale de l'InSHS concernant les délégations ? L'idée était de favoriser l'HDR. C'est certes important, mais la délégation CNRS ne doit pas simplement servir à réaliser une HDR. Il faut envisager d'autres choses :

- Notamment les demandes des DU, qui ont du mal à piloter les unités. Il a pu être donné des délégations à des DU qui pilotaient des projets particuliers.

- Question des projets à mener.

Le dispositif des délégations ne doit pas favoriser certaines disciplines plutôt que d'autres, ou la façon dont celles-ci considèrent ce qu'est une HDR. Mais il faut se poser la question de savoir si ce dispositif est là pour continuer à entretenir des habitudes de communautés qui peuvent être interrogées. D'autres pratiques ont lieu dans d'autres communautés (linguistique, géographie, économie, etc.).

L'idée est de remettre l'HDR à sa (bonne) place.

Cela permettrait d'envisager des délégations pour d'autres raisons, etc., ou des délégations fractionnées.

Q : Les exigences propres à chaque discipline viennent du CNU. Dès lors, comment faire ?

R : Certes, mais d'une part, le CNU n'est pas le CNRS, et le CNU n'est jamais composé que de membres de la communauté.

Si nous, le CSI et l'ensemble des instances, ne nous posons pas ces questions et ne réagissons pas, alors rien ne changera. Il ne faut pas s'exonérer de nos responsabilités collectives sur ce point.

Q sur les avis donnés par les établissements pour les accueils en délégation.

R : Tous les avis sont remontés par les conseils scientifiques des établissements.

Q sur l'HDR et la philosophie défendue par F-J Ruggiu : Dans ce cas, que pourrait-on proposer aux collègues qui, pour leur part, veulent bien faire une HDR ?

R : Il ne s'agit pas de supprimer le lien entre délégation et HDR. Mais il faut remettre en cause l'automatisme de ce lien.

Q : Quand vous parlez d'une délégation accordée pour la réalisation d'un projet scientifique, entendez-vous par « projet » un projet nécessairement financé sur AAP ou un projet scientifique ? Car quiconque souhaite une délégation entend probablement réaliser un « projet » et il ne semble pas nécessaire qu'il soit financé pour l'obtenir.

R : Il n'y a pas de risque de saturation. Mais cela peut faire partie des éléments intéressants pour motiver les personnes. Et il faut trouver des critères de distribution.

Q : Peut-on revenir sur le lien entre l'attribution des délégations et la politique de site ?

R : Durant une année, il a existé un moment de négociation entre les décisions du CNRS et les souhaits des sites. Mais c'était un moment extrêmement compliqué. Cette phase de discussion n'existe plus, l'idée étant de donner une réponse aux établissements avant juin.

Quatrième point : contrats doctoraux

Le CNRS a souhaité ouvrir une campagne de contrats doctoraux : leur nombre est de 200 pour une durée de 3 ans à l'échelle du CNRS. Le montant sera revalorisé : 1750 euros salaire net. C'est un dispositif nouveau.

Il y a en fait 3 campagnes distinctes

i/Une campagne interdisciplinaire (qui associe 2 instituts du CNRS) : Prim80.

ii/Une campagne internationale.

iii/Une campagne transverse sur des défis sociaux.

Cette triple campagne est en cours et a été compliquée. L'essentiel de la campagne s'est déroulé entre fin novembre et fin janvier.

Pour répondre à la campagne i/, ont été identifiés des projets ou des porteurs à qui il a été demandé de construire des projets (13 projets Prim80). À ces projets sont attachés des financements et un contrat doctoral.

10 projets ont été retenus dans la campagne transverse, qui ont été remontés via les réseaux. Enfin, 8 projets internationaux ont été retenus.

Il y a encore une liste complémentaire, et d'autres liés à des projets attachés à certains projets prioritaires ou à des accords stratégiques du CNRS (notamment au plan international : Humbolt, Max Planck, University of Chicago).

Il y aura donc en tout une trentaine de contrats doctoraux pour l'InSHS, ce qui est un ratio correct au vu du poids de l'InSHS au sein du CNRS.

Ces contrats sont gérés par le CNRS, même si les doctorants sont rattachés aux écoles doctorales des établissements.

L'année prochaine, on espère encore 200 contrats doctoraux.

Attention : cette campagne ne se confond pas avec la campagne de contrats doctoraux propres à l'InSHS, qui concernent l'international et les UMIFRE.

Discussion :

Q : Il y a eu un vrai problème d'informations sur cette campagne, qui a été très peu diffusée.

R : Certes, cette année, nous avons rencontré des problèmes de temps et avons dû faire un travail dans la précipitation par activation des réseaux. Les choses devront s'améliorer l'année prochaine.

Bien sûr, il y a une politique de site, mais il faut qu'il y ait aussi une politique de réseaux : il faut se servir de ces réseaux pour travailler sur ces contrats doctoraux et ainsi donner la possibilité aux réseaux de peser sur ces choix.

Q : Est-ce que la masse salariale des 50 chercheurs perdus cette année sert à financer les contrats doctoraux ? Auquel cas le CNRS semble perdant.

R : Le calcul n'a pas été fait ainsi. D'abord aux 250 postes de chercheurs mis au concours, s'ajoutent les postes d'ITA dont le nombre est en hausse. Les financements dégagés pour les contrats doctoraux sont différents et ne viennent pas de la masse salariale du CNRS, mais du fonds de roulement. Il n'y a pas de fongibilité entre les deux masses salariales concernées.

Q : Quels sont les modes de sélection envisagés pour ces contrats doctoraux ? Ce sont des thématiques qui ont été identifiées ou des personnes ? Des réseaux ?

Et pourquoi ne pas s'appuyer sur ces réseaux pour procéder à l'évaluation scientifique de ces dossiers ?

R : Pourquoi pas ? Il faudrait voir pratiquement comment faire. En fait, il faudrait un processus qui préviendrait les réseaux assez vite, pour leur faire remonter certaines choses. Je me demande si, progressivement, les DU ne devraient pas, dans leurs demandes de moyens, faire remonter des demandes de contrat doctoral.

Q : Il n'y a eu aucun fléchage précis ?

R : Étant données les contraintes, les possibilités étaient déjà limitées.

Q : D'où ma question : pourquoi ne pas ouvrir ?

R : Pourquoi pas ? Il faut y repenser. Cela pose d'autres questions. C'est compliqué, car ce ne sont pas des appels fléchés en soi, mais on ne s'adresse pas non plus à l'ensemble des unités. Mais, par contre, on a essayé de faire attention à un certain équilibre des disciplines.

Q : Plusieurs vagues sont prévues. Est-il prévu que ceux qui ont été « servis » cette année ne le seront pas l'année prochaine ?

R : Ce ne sont pas des considérations absentes des décisions, mais ce n'est pas ainsi qu'on travaille.

Q : En ce qui concerne les projets qui ont été transmis, quels ont été les critères de sélection ?

R : On a reçu des dossiers très variés. On a joué sur les différents types d'appels pour qu'aucune discipline ne soit oubliée. Certaines thématiques ont été retenues (archéologie : pertes patrimoniales en cas de conflits + élargissement aux dimensions juridiques ; question de la justice climatique ; question sur la variabilité interindividuelle).

Mais il y a clairement des marges de progression dans les années à venir pour opérer le choix.

Cinquième point : salon Innovative SHS

Il s'agit de la quatrième édition qui a lieu à Lille. Il y aura 40 stands qui viendront présenter des outils logiciels, des jeux sérieux, etc. (Il s'agit d'avoir à montrer des choses pour y aller.)

Cette année, il y a cinq thématiques : patrimoine, santé, éducation, territoire et numérique.

Un enjeu important est de faire découvrir le salon aux étudiants.

Des temps d'échanges sont prévus, notamment sur les thèmes « ville intelligente et connectée, « sciences participatives ».

Peut-être faudra-t-il prévoir un jour prochain un débriefing du salon ?

Questions générales :

N. Vienne-Guerrin : Comment s'organise la consultation sur la loi de programmation sur la recherche ?

R : Le CNRS a transmis la demande du ministère. Il y a eu 50 retours de la part des laboratoires de l'InSHS. Tous les DU concernés ont respecté les 2 pages maximum demandées. Ils ont tous été transmis au CSI.

Les questions abordées traduisent l'hétérogénéité de nos pratiques. Mais on remarque deux grosses demandes : la hausse des salaires et la hausse des dotations de base.

Il y a 3 groupes de travail, créés par le Ministère, composés de personnes nommées par le Ministère.

Le CNRS a été auditionné (A. Schuhl).

N. Vienne-Guerrin : Qu'en est-il de notre proposition d'un Appel « Urgence climat » ?

R : La question a été posée. Le débat a été ouvert. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de réponse claire.

NVG : Qu'en est-il de l'implication du CNRS dans le GDR « Sport », qui semble avoir été doté d'une somme non-négligeable ?

R : Le CNRS est pilote pour le compte du Ministère. C'est l'INSIS qui le pilote. Le rôle est celui d'un GDR.

Q : Pourrait-on disposer d'informations concernant la composition des comités d'admission du concours chercheurs 2019.

R : Je ne sais pas, je n'ai pas encore les informations.

C. Lokiec : La décision n'a pas encore pas été prise.

Question sur HAL-SHS : Quel est le niveau de coordination avec les autres institutions de recherche ?

L. Maurel (DAS) répond rapidement, puis M. Dassa revient en deux mots sur les enjeux de RIBAC et des archives ouvertes. Elle précisera tous ces points lors d'une intervention lors du prochain conseil.

S'ensuit une présentation rapide de Ph. Büttgen (représentant du CS du CNRS) et de son rôle. Il fait un retour sur la préparation des assises exceptionnelles prévues le 4 juillet 2019. Il explique qu'au CS, les discussions ont surtout porté sur la diminution de l'emploi statutaire et qu'une recommandation a été avancée sur la parité (discussion sur les « *all men panels* ») pour que le CNRS retire son soutien au « *All men panels* » (qui est un point consensuel parmi toutes les sections).

Q : dans notre travail de chercheur-se, on pourrait avoir pour objectif de limiter la consommation des énergies fossiles. Le CSI pourrait essayer de convaincre d'adopter des bonnes pratiques en cette matière (en limitant les vols, etc.). Pourquoi ne pas travailler sur un projet de bonnes pratiques des chercheurs ?

R : C'est un sujet qui mobilise le CS, qui est sensibilisé à la question. Le changement global est un sujet central.

Q : Nous sommes un gros consommateur de Kérosène.

N. Chaabane intervient pour préciser que son laboratoire s'est doté d'un outil qui calcule le bilan carbone, qui a permis de réduire significativement le bilan. Il propose de le mettre à disposition.

APRES-MIDI (« session fermée »)

13H45 : Reprise du CSI

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2019

Vote à l'unanimité « pour ».

2. Désignation d'un référent CSI pour le TGIR Humanum

Jean-Christophe Peyssard se porte candidat (en raison de son domaine de compétence et de l'intérêt qu'il y porte). Il est désigné comme référent CSI pour le TGIR Humanum.

N. Chaabane rappelle qu'il était présent lors de la dernière réunion.

3. Retour sur la réunion du C3N du 15/02/2019

N. Vienne-Guerrin expose un résumé de la réunion, où elle était présente.

Dimitri Paucelle est élu porte-parole du C3N. A son initiative, un site a été mis en place.

A eu lieu une rencontre avec le nouveau DRH, qui ne pouvait pas dire beaucoup de choses.

A également eu lieu une rencontre avec A. Schuhl, le DGDS, qui invite tout le monde à participer au Plan de programmation pluriannuelle.

À ce sujet, sont en cours des discussions au sein de 5 groupes de travail, pour la réunion du 4 juillet (« session extraordinaire du comité national »). Les responsables en sont D. Berthomieu, O. Coutard, D. Peaucelle.

Il est important d'être le plus nombreux possible le 4 juillet.

5 ateliers ont été constitués :

- Recherche sur projet, financement compétitif, financement des laboratoires
- Attractivités des emplois et des carrières scientifiques
- Innovation et recherche partenariale
- Emploi scientifique
- Conditions de travail et de réalisation des activités de recherche.

Les collègues du comité national ont été invités à s'inscrire à ces ateliers : pad, outil collaboratif pour écrire des textes en lignes. Ces travaux préparatoires mèneront à l'organisation du 4 juillet.

Q : Pourquoi la réponse est-elle aussi différée (par rapport à la baisse du nombre de postes au concours) ? Est-ce que le statut de la journée ne s'en trouve pas modifiée ? Car cela fonctionne mal et on a du mal à travailler au quotidien ! (C'est une question qui s'adresse à la C3N plus qu'à N. Vienne-Guerrin)

N. Vienne-Guerrin : Le 10 mai, je participe à la CPCN et transmettrai ce message : prioriser la question de l'emploi scientifique et des conditions de travail.

4. Présentation détaillée des thématiques de travail envisagées pour la mandature

N. Vienne-Guerrin résume d'abord la réunion que le bureau a eue avec la direction de l'InSHS.

Lors de cette réunion, il a notamment été question des chantiers prioritaires à traiter pour le rapport de prospective à rendre pour *septembre 2021*.

Elle rappelle les précédents pôles du dernier rapport : SHS et politique de site ; interdisciplinarité et SHS ; humanités numériques ; internationalisation.

Et rappelle ensuite les idées qui avaient émergé lors du CSI de janvier :

- Évaluation
- Carrière des femmes
- L'internationalisation
- La science ouverte
- Métiers IT en SHS

Consulté, F.-J. Ruggiu a trouvé que c'était des questions trop « métiers » et pas assez « scientifiques ». Il a suggéré 3 directions de recherche :

- Minorités et discriminations
- Recherche et création
- « Sciences du comportement »

La question de l'éducation, qui a été évoquée puisqu'elle est censée être une priorité de l'InSHS, est resté pendante.

Il faut donc se mettre d'accord sur les thématiques à prioriser et décider d'un ou deux responsable(s) de chaque groupe de travail.

Une discussion s'ensuit.

Proposition des 5 groupes de travail suivants (qui sont des groupes thématiques devant inclure, chacun, le traitement de questions métiers dégagées lors de la première séance, et auxquels chacun est libre de contribuer) :

- 1/ Inégalités (dans le recrutement, territoriale, au niveau de la carrière des femmes) (responsables : S. Larcher et M. Russo)
- 2/ Sciences ouvertes (internationalisation et évaluation) (responsables : B. Ambroise et J-C. Peyssard)
- 3/ Science/recherche, création, éducation (lien avec la société) (responsable : N. Vienne-Guerrin)
- 4/ SHS et IA. (Organiser une journée d'études pour définir mieux la question)
- 5/ Politique des aires culturelles (responsables : Natacha Aveline et Frédérique Langue).